



1. Renseignements sur l'identité du requérant*

Nom de l'entreprise (le cas échéant)		
Nom de famille (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	
Adresse (numéro, rue, bureau)		
Ville	Province	Code postal
Téléphone	Poste	Courriel

* N.B. Le requérant est la seule personne-ressource qui recevra les communications liées à la demande

2. Renseignements sur l'identité du propriétaire de l'immeuble (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant)		
Nom de famille (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	
Adresse (numéro, rue, bureau)		
Ville	Province	
Téléphone	Poste	Courriel

3. Renseignements sur l'identité de l'entrepreneur (si différent du requérant)

Nom de l'entreprise (le cas échéant)	N° RBQ	N° NEQ
Nom de famille (lettres moulées)	Prénom (lettres moulées)	
Adresse (numéro, rue, bureau)		
Ville	Province	
Téléphone	Poste	Courriel

4. Localisation des travaux

Adresse	
Numéro de lot (X XXX XXX)	Numéro de matricule (XXXX-XX-XXXX)

5. Renseignements relatifs à la demande

Nature des travaux:	Puits artésien	Prélèvement à même le plan d'eau	
	Puits de surface	Pointe filtrante	
Dans le cas d'un puits artésien, sera-t-il scellé:		Oui	Non
Construction:	Existante	Projetée	
Usage principal projeté:	Résidentiel	Commercial	Industriel
	Institutionnel	Agricole	Mixte
Capacité estimée (litres/jour):			
Nombre de personnes à alimenter:		20 et moins	20 et plus
Terrain riverain à un lac, cours d'eau ou milieu humide:		Oui	Non
Zone inondable:	Aucune	0-20 ans	20-100 ans
Je déclare que le puits se trouve à plus de 30 mètres d'une parcelle en culture, d'une installation d'élevage, de stockage de déjection animale, d'une cour d'exercice, d'un pâturage, d'une aire de compostage, d'un cimetière:	Oui	Non	
Date prévue du début des travaux (aaaa-mm-jj):			
Date prévue de fin des travaux (aaaa-mm-jj):			
Coût prévu des travaux (avant les taxes):			
Autres, précisez			

6. Documents joints à la demande

Vous pouvez transmettre les plans en format PDF ou en une seule copie papier

Si le requérant n'est pas le propriétaire, une procuration de ce dernier

Plan d'implantation à l'échelle qui illustre:

- les installations sanitaires existantes ou projetées sur le terrain et celles des voisins s'il y a lieu;
- bâtiment, construction, ouvrage existant ou projeté;
- localisation d'un lac, cours d'eau ou marais;
- toute limite de terrain ou résidence;
- localisation du système de prélèvement des eaux;

Acquitter les frais afférents - 25.00\$

7. Documents à fournir après la réalisation des travaux

Rapport attestant que les travaux sont conformes aux normes prévues au Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, lequel doit être transmis dans les 30 jours suivant la réalisation des travaux.

Lorsque situé en plaine inondable, un rapport préparé par un professionnel attestant que le puits a été scellé conformément à la réglementation provinciale applicable, lequel doit être transmis dans les 30 jours suivant la réalisation des travaux.

8. Signature

Le requérant d'un permis ou d'un certificat d'autorisation, s'il n'est pas propriétaire de l'immeuble visé par ce permis ou certificat, est responsable d'obtenir toute autorisation nécessaire auprès du propriétaire de l'immeuble ou de tout titulaire d'un droit réel dans celui-ci, préalablement à l'exécution des travaux projetés.

Le requérant soussigné certifie que les données contenues dans la présente demande et dans les documents qui y sont joints sont vraies, exactes et complètes.

La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de la qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions des règlements d'urbanisme et de tout loi ou règlement provincial doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis ou du certificat, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Le fonctionnaire désigné délivre un permis (ou un certificat) s'il constate, sur la foi des documents soumis, que le projet est conforme à la réglementation municipale et provinciale en vigueur.

Signature du requérant

Date (aaaa-mm-jj)